

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2022

N/Réf. : BDK/IN – PV29032022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel Consulaire, en raison du contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19 et des mesures de distanciations physiques rendues nécessaires afin de garantir la sécurité de tout un chacun, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Isabelle SENECHAL, Pierre-Alain ROIRON, Sylvia GAURIER, Vincent MORETTE, Jean-Claude GALLAND (suppléant de Jean-Paul ROBERT), Claude COURGEAU, Gérard PERRIER, Michèle GASNIER, Françoise MORIN, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Patrick LEFRANCOIS, Xavier DUPONT, Thierry CHAILLOUX, Valérie JABOT, Alain MEDINA.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Claude COURGEAU), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Michel GUIGNAudeau, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Gérard HENAULT, Martine CHAIGNEAU (ayant donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS), Catherine REYNAUD, Cathy MUNSCH-MASSET, Annie LAURENCIN.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle NIEPCERON, Adjointe à la Direction Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

D-2022-013 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Centre de Gestion, donne lecture du rapport suivant :

Le budget primitif 2022 du budget annexe de la Coordination s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement **1.560.642 €** ; la section d'investissement ne comportant aucun élément.

Il convient de rappeler que les crédits relatifs aux concours et examens, tant en dépenses qu'en recettes, sont difficiles à évaluer et ce d'autant plus **qu'en matière de concours et examens transférés, il n'est plus conclu de conventions**. Les CDG coordonnateurs facturent en fonction de l'origine géographique des lauréats. Certaines de ces demandes de remboursement nous parviennent jusqu'à trois années après l'organisation des épreuves.

I – Les dépenses de la section d'exploitation

Ce budget annexe se caractérise par les principaux postes de dépenses suivants :

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Au budget primitif 2022, ces charges sont estimées à un montant total de **1.466.255 €** (1.095.000 € au BP 2021).

Les principaux postes sont les suivants :

- **1.431.255 €** (1.080.000 € au BP 2021) destinés au remboursement des frais de concours et examens professionnels organisés par les Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire, dont le budget principal du CDG 37, et les Centres de gestion membres d'autres coordinations (compte 6042).

- **20.000 €** relatifs aux frais d'organisation de la Conférence Régionale de l'Emploi (CRE), organisée tous les 3 ans (nature 6188).

- Une somme de **10.000 €** (15.000 € au BP 2021 – nature 62511) et de 5.000 € (nature 6257 – budgété en 2021 sur le compte 62511) sont prévues pour le remboursement des frais de déplacements et autres frais divers, tels que les frais de repas, liés aux réunions des organes de gestion et de fonctionnement de la coordination de la Région Centre-Val de Loire (l'instance stratégique d'orientation, la commission technique des services concours, examens, emplois, la CRE,...).

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à un total de **85.887 €** (165.000 € au BP 2021).

Elles correspondent tout d'abord au remboursement au budget principal du coût de la moitié d'un poste d'un agent de catégorie B se consacrant à la gestion administrative de la coordination, telle que prévu dans la Charte de la Coordination, estimé pour 2022 à un montant de 25.000 € (nature 621).

Enfin, ce chapitre comprend une inscription de 60.887 € (compte 6488) au titre du remboursement des décharges d'activités des fonctionnaires momentanément privés d'emplois (F.M.P.E.) de catégorie A, auprès des Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire.

3. Les autres dépenses de fonctionnement

Une somme de 1.000 € est prévue pour le versement éventuel d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la Conférence Régionale de l'Emploi (nature 657) et 7.500 € en prévision de diverses charges exceptionnelles sur opération de gestion (compte 6718), comme budgété en 2021.

II – Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes d'exploitation sont liées aux produits des activités (chapitre 70).

Au sein de chapitre, **676.869 €** (846.755 € au BP 2021) sont prévus sur les lignes suivantes :

- **599.869 €** au titre de la compensation financière globale versée par le CNFPT dans le cadre du transfert de compétences organisé par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (796.755 € budgétés en 2021 - nature 7086) répartis comme suit :

- 538.982 € pour l'organisation des concours et examens (715.929 € en 2021),
- 60.887 € pour la prise en charge des F.M.P.E. (80.826 € en 2021).

Pour rappel, le montant transféré aux Centres de gestion coordonnateurs correspond à un pourcentage du produit de la cotisation obligatoire perçue par le CNFPT selon le taux en vigueur à la date du transfert (0,202 %). Pour 2022, cette compensation tient compte de l'effort de solidarité de l'établissement ayant conduit à la suppression temporaire de 2 mois de cotisation obligatoire perçue par le CNFPT figurant à son compte financier de l'exercice 2020.

- La refacturation des coûts de lauréats (années 2021 et 2022) des concours et examens organisés par les différents Centres de gestion de la Coordination de la Région Centre-Val de Loire auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs estimée à **77.000 €** (50.000 € au BP 2021 - compte 70633).

- L'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, conformément à la délibération portant affectation des résultats, est intégré pour un montant de **879.207,25 €** (compte 002).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Gérard Paumier, Président,

Le Conseil d'Administration,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, l'ensemble des documents budgétaires transmis,

Considérant, la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 22 février 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- **ADOpte** le budget primitif 2022 de la Coordination du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, section de fonctionnement (pas de section d'investissement).

Fait et délibéré, le 29 mars 2022

Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,



Jean-Gérard PAUMIER